

Ligue de l'enseignement
Vacances pour tous - Vacances passion
68 Avenue de Toulon, 13006 MARSEILLE
N°: 04 91 29 79 43
Mail: vpt-marseille@laligue.org

Les bénéficiaires

Tous les agents de la fonction publique de l'Etat, actifs et retraités, rémunérés sur le budget de l'Etat sont ayants droit de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) sans souscription à une adhésion particulière.

Vos avantages

- 10% sur les villages vacances "Vacances passion" pour un séjour de 7 nuits minimum.
- 5% sur les colonies et séjours linguistiques (hors transport) en France et à l'étranger.
- Frais d'adhésion offerts de 15€.
- Paiement en 10 fois sans frais.
- Accès à l'offre voyage au tarif groupe: GIR.
- Subvention vacances en famille : minimum 250€ ; maximum 700€ suivant condition de ressource

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL Mensuel	SUBVENTION DU SEJOUR SRIAS
1 ^{ère}	De 0 à 700 €	70% des frais de séjour avec un maximum de 700€
2 ^{ème}	De 701 à 1100 €	60% des frais de séjour avec un maximum de 600€
3 ^{ème}	De 1101 à 1400 €	50% des frais de séjour avec un maximum de 400€
4 ^{ème}	Plus de 1401 €	40% des frais de séjour avec un maximum de 250€

- Subvention vacances enfants: 250€ sans conditions de ressources

Les étapes pour réserver

1. Choisissez votre séjour.
2. Contactez nous par mail ou par téléphone pour connaître les disponibilités, tarifs et le montant de votre subvention.
3. Envoyez nous les documents justificatifs:
Réservation familles:
 - Avis d'imposition
 - Bulletin de salaire ou carte SRIAS
 - Bulletin d'inscription
 - Acompte de 30% du montant totalRéservation enfants:
 - Bulletin de salaire ou carte SRIAS
 - Bulletin d'inscription
 - Acompte de 30% du montant total
4. La réservation est faite et un mail de confirmation vous est envoyé.
5. Le solde du séjour doit être fait 30 jours avant le départ.

